

# CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion ordinaire du 17 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal d'Augy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Nicolas BRIOLLAND, Maire.

**Étaient présents** : Mmes et MM BALIVET Didier, BILLIAT Catherine, BOULANGER Philippe, BRIOLLAND Nicolas, CABUS Lydie, CASTELLANI François, DESSE Jean-Claude, DIAKITÉ Christel, GROUSBOIS Virginie, MINOT Yann, PEREIRA Maria (est arrivée à 20h26), PRULIÈRE Matthieu, RICHARD Philippe, SANCHEZ Antonia, VILLATTE Patricia.

**Secrétaire de séance** : M. PRULIÈRE Matthieu.

### ORDRE DU JOUR

#### **I - TRAVAUX**

- 1 - Travaux à l'Église : électricité et toiture (délibération)
- 2 - Écoles : volets roulants, toiture et toilettes (délibération)
- 3 - Convention d'adhésion au service conseil en Énergie partagée (délibération)
- 4 - Convention financière maintenance préventive 2020 (délibération)
- 5 - Convention financière éclairage public (délibération)
- 6 - Enfouissement rue du Moulin (délibération)

#### **II - FINANCES**

- 1 - DM régularisations opérations d'ordre budget de la commune (délibération)
- 2 - Prime Covid-19 (délibération)
- 3 - Maintien du taux actuel des loyers commerciaux : évolution à reporter au 1er janvier 2021 (délibération)
- 4 - Subventions aux associations (délibération)
- 5 - Acquisition d'un défibrillateur (délibération)
- 6 - Recrutement d'un agent pour les espaces verts
- 7 - Recrutement d'un agent pour la cantine-garderie
- 8 - Recrutement d'un service civique
- 9 - Nouveau contrat site internet (délibération)

#### **III - VIE DE LA COMMUNE**

- 1 - Commission d'appel d'offre (délibération)
- 2 - Désignation d'un délégué élu pour le CNAS (délibération)
- 3 - Convention mise à disposition de matériel et de personnel (délibération)
- 4 - Vente Domanys (délibération)

#### **IV - VIE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'AUXERROIS**

- 1 - Désignation des commissions (délibération)
- 2 - Comptes rendus des réunions des différents conseils

#### **V - COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

#### **VI - QUESTIONS DES CONSEILLERS**

Après lecture, le **compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 10 juillet 2020** est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **I - TRAVAUX**

### **1 - Église**

#### **a - Électricité**

**Délibération n°2020-09-043** : portant sur le choix de l'entreprise pour des travaux de mise aux normes électriques dans l'Église

**Considérant** l'obligation de mettre aux normes l'installation électrique de l'Église pour sécuriser l'ensemble de la structure, pour éviter les courts-circuits et autres dangers, il convient de réhabiliter l'ensemble du réseau électrique de l'Église Saint-Maurice d'Augy ;

L'adjoint aux travaux, M. CASTELLANI, présente deux devis relatifs aux travaux d'électricité dans l'Église :

	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
<b>BUREAU Christophe</b>	3 176,13 €	3 811,36 €
<b>SAS Éric ROBERT</b>	3 201,00€	3 841,20 €

**Vote** : après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à 1 voix contre, 2 abstentions et 11 voix pour :

- **accepte** le devis de la **SAS Éric ROBERT** d'un montant de **3 841,20 €** ;

- **dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020 de la commune ;

- **charge** le Maire de solliciter une contribution auprès de la Paroisse ;

- **charge** le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de l'Yonne, au titre du patrimoine de territoire et de l'État, dans le cadre de la DETR et de la SDIL ;

- **autorise** le Maire à signer le devis et tout document afférent au dossier.

#### **b - Toiture**

La commission des travaux n'ayant pas suffisamment d'éléments de comparaison, sursoit à la décision. Le Conseil municipal fait de même.

### **2 - Écoles**

#### **a - Volets roulants électriques**

**Délibération n°2020-09-044** : portant sur le choix des entreprises pour l'installation électrique, la fourniture et la pose des volets roulants aux écoles

**Considérant** les recommandations en faveur de la lutte contre les dépenses énergétiques et en matière de sécurisation contre les intrusions,

**Considérant** les obligations pour protéger le bâtiment en cas de canicule,

sur proposition de la commission des travaux, il est retenu deux devis de volets équipés de lames bombées PX39 profilées en double paroi avec mousse polyuréthane sans CFC, l'adjoint aux travaux, M. CASTELLANI, présente ces deux devis relatifs aux travaux d'installation de 15 volets roulants aux écoles.

Pour le fonctionnement desdits volets, il convient de réaliser l'alimentation électrique des 15 volets roulants. M. CASTELLANI présente le devis relatif aux travaux d'électricité pour la pose des volets roulants aux écoles :

**Volets roulants (fourniture et pose) :**

1 / ART & FENETRES :	8 165,70 € HT	9 798,84 € TTC
2 / VAL BAIES - HOMKIA :	9 368,46 € HT	11 242,69 € TTC

**Installation électrique :**

SAS Éric ROBERT :	615,00 € HT	738,20 € TTC
-------------------	-------------	--------------

**Vote** : après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité :

- **accepte** le devis de l'entreprise **ART & FENETRES** pour la fourniture et la pose des volets roulants d'un montant de **9 798,84 € TTC** ;

- **accepte** le devis de la **SAS Éric ROBERT** de **738,20 € TTC** pour l'installation électrique préalable à la pose des 15 volets ;

	Montant HT	Montant TTC
Volets roulants		
<b>ART &amp; FENETRES</b>	8 165,70 €	9 798,84 €
Installation électrique		
<b>SAS Éric ROBERT</b>	615,00 €	738,20 €
<b>Total</b>	<b>8 780,70 €</b>	<b>10 537,04 €</b>

- **dit** que la somme de 10 537,04 € est inscrite au budget primitif principal 2020 de la commune ;

- **charge** le Maire de solliciter une subvention du Conseil départemental (Villages de l'Yonne) ;

- **charge** le Maire de solliciter une subvention auprès de l'État dans le cadre de la DETR, au titre de la rénovation d'un bâtiment scolaire ;

- **autorise** le Maire à signer les devis et tout document afférent au dossier.

**b - Toiture**

La commission des travaux n'ayant pas suffisamment d'éléments de comparaison, sursoit à la décision. Le Conseil municipal fait de même.

**c - Toilettes**

La commission des travaux n'ayant pas suffisamment d'éléments de comparaison, sursoit à la décision. Le Conseil municipal fait de même.

### 3 - Convention d'adhésion au service Conseil en Énergie Partagée

#### **Délibération n°2020-09-045 : portant sur la convention d'adhésion au CEP**

La loi n° 005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique reconnaît un rôle à part entière aux collectivités et à leurs groupements dans la définition de stratégies de la maîtrise de la demande énergétique.

Dans le contexte actuel d'augmentation des coûts énergétiques, le SDEY s'engage auprès de ses collectivités adhérentes, à les conseiller et les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) afin qu'elles contribuent aux objectifs de 3x20 (20 % d'efficacité énergétique, 20 % de réduction des GES, 20 % d'énergies renouvelables).

Pour les aider à relever ce défi énergétique, le SDEY a mis en place un service mutualisé de « Conseil en Énergie Partagé » (CEP). Ce service permet à chaque collectivité adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il aide les communes à entreprendre des actions concrètes de réduction des consommations énergétiques.

#### **a - Ce service comprend :**

- L'aide technique à la gestion des installations, en particulier la réalisation d'audits énergétiques sur le patrimoine bâti des collectivités territoriales, première étape indispensable pour disposer de toutes les données nécessaires à un bilan énergétique et d'un programme pluriannuel de travaux d'économies d'énergie,

- L'assistance et le conseil pour la gestion et le suivi des consommations énergétiques,

- L'assistance et l'accompagnement pour les projets relatifs à l'énergie.

#### **b - Les conditions d'adhésion, exposées dans la convention, sont notamment :**

- L'engagement de la collectivité sur 4 ans minimum

- La cotisation annuelle de l'adhésion :

- ♦ Pour les collectivités de moins de 2000 habitants à : 0,4 €/hab./an

- ♦ Pour les collectivités de plus de 2000 habitants, deux strates de cotisations s'additionnent :

De 0 à 2000 hab. : 0,4 €/hab./an

Au-delà de 2000 hab. : 0,2 €/hab./an

#### **c - Les missions d'études énergétiques et d'accompagnement via un prestataire (audits énergétiques, simulation thermique dynamique, études de faisabilité, programmiste, ...) font l'objet de conventions financières à part :**

- La participation financière aux coûts de ces études, qui s'ajoute à la cotisation annuelle, s'élève à : 20% HT du coût global des études (Hors coût de l'option de « Diagnostic de Performance Énergétique DPE », pris en charge à 100 % par la collectivité, si l'option est retenue).

Le coût global des études de la collectivité est fonction du bordereau des prix du titulaire du marché correspondant. La convention

financière « Études Énergétiques », établie sur la base de ce bordereau des prix, sera transmise à la collectivité pour validation. La commande de ces études, auprès du titulaire, sera déclenchée à la réception par le SDEY de cette convention financière signée pour accord de la Collectivité.

**Vu** le règlement financier du SDEY en vigueur au moment de la signature,

**Vote** : sur proposition du Maire, le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** l'adhésion de la Commune d'Augy au service de « Conseil en Énergie Partagé » ;

- **d'autoriser** le Maire à signer tout document afférent à ces opérations, en particulier la convention d'adhésion correspondante et les conventions financières entre la Commune et le SDEY ;

- **de s'acquitter** de la cotisation annuelle et la participation financière aux études énergétiques ;

- **de désigner** un élu « référent énergie » de la collectivité, qui sera l'interlocuteur privilégié du SDEY pour le suivi d'exécution des missions.

#### **4 - Convention financière maintenance préventive 2020**

Le Maire explique qu'il souhaite sursoir à la prise de délibération pour obtenir de plus amples renseignements.

#### **5 - Convention financière éclairage public**

**Délibération n°2020-09-046** : portant sur la convention financière 20S2063EP avec le SDEY pour rénovation du parc en éclairage public avec télégestion

Le maire informe l'assemblée du projet de travaux d'éclairage public rénovation globale en télégestion dont le coût estimatif global s'élève à 305 845,16 € TTC.

**Vote** : le **Conseil municipal**, après avoir délibéré,

- **accepte** le plan de financement des travaux selon le tableau ci-après,

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)	SDEY HT 70%	Part commune HT 30%
Éclairage Public	305 845,16 €	254 870,97 €	50 974,19 €	178 409,68 €	76 461,29 €

- **s'engage** à participer au financement desdits travaux et, si les travaux sont supérieurs à 15 000€ ttc, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci.

- **réglera** le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

- **autorise** le maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.

- **dit** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'année 2020 – article 2041582.

## 6 - Enfouissement des réseaux rue du Moulin, place du Saulcis et rue des Bleuets

Suite à la demande du SDEY relative à la programmation 2021 des travaux concernant l'enfouissement des réseaux, sur proposition de la commission des travaux, le Maire propose d'y inscrire la rue du Moulin, la Place du Saulcis et la rue des Bleuets.

À l'unanimité, les élus valident cette programmation pour 2021.

L'avant-projet et la convention financière feront l'objet d'une délibération ultérieurement.

## II - FINANCES

### 1 - DM régularisations opérations d'ordre budget de la commune (délibération)

**Délibération n°2020-09-047** : portant sur la décision modificative n°2 relative au ré-équilibrage des opérations d'ordre

Madame PEREIRA informe les membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au ré-équilibrage des chapitres d'opérations d'ordre 040 et 042. Elle propose d'inscrire les crédits supplémentaires suivants :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
<b>Chap 042 - Art 678 = + 6104 €</b>	[Déjà inscrit au BP : chap 042 = + 3000 €]
<b>Chap 023 - Art 023 = + 3000 €</b>	
INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
<b>Chap 040 - Art 21318 = + 3000 €</b>	[Déjà inscrit au BP : chap 040 = + 6104 €]
	<b>Chap 021 - 021 = + 3000 €</b>

**Vote** : après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité,

- **décide** de procéder au vote des crédits supplémentaires, ci-dessus présentés, sur le budget principal de la commune.

### 2 - Prime Covid-19

**Délibération n°2020-09-048** : portant sur l'octroi de la prime exceptionnelle pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence à un agent communal

Le Maire informe l'assemblée qu'une des adjointes administratives a assuré la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

De ce fait, il propose de lui octroyer le montant intermédiaire de la prime exceptionnelle d'un montant de 660,00 € instituée par l'État, encadrée par la loi de finances rectificative n° 2020-473 du 25 avril 2020 (article 11) et le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatifs au versement de cette prime.

**Vote** : après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents

- **décide** d'adopter la proposition du Maire ;
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants ;
- **autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

### **3 - Maintien du taux actuel des loyers commerciaux : évolution à reporter au 1er janvier 2021**

**Délibération n°2020-09-049** : portant sur le maintien du taux actuel des loyers commerciaux

**Considérant** la période que la boulangerie et le salon de coiffure, locataires des locaux commerciaux de la commune d'Augy ont traversé, le Maire propose de sursoir à l'augmentation des loyers prévue en juillet 2020 pour la boulangerie et en août 2020 pour le salon de coiffure.

Il souhaite en effet que la commune participe à l'effort de ses commerçants pendant la période d'urgence sanitaire.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la révision légale des loyers commerciaux interviendra selon l'indice Insee pour la révision d'un bail commercial : il sera égal à **116,23** (selon le bail, 1<sup>er</sup> trimestre 2020).

**Vote** : après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à 13 voix pour et 2 abstentions,

- **accepte** la proposition du Maire de reporter les augmentations des loyers de la boulangerie et du salon de coiffure au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- **autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

### **4 - Subventions aux associations**

**Délibération n°2020-09-050** : portant sur l'octroi de subventions aux associations augycoises et autres associations ou organismes extérieurs

Suite à la réunion de la commission des finances, madame PEREIRA présente les demandes de subventions des associations augycoises et d'autres organismes. La commission des finances en propose l'octroi ci-dessous détaillé.

Le Maire précise qu'il est ouvert à toute demande complémentaire des associations qui n'ont pas fait de demande de subvention dans l'éventualité de l'organisation de manifestations non-encore programmées.

Nom de l'association	2020
	Subvention accordée
<b>Associations augycoises :</b>	
Les amis des écoles d'Augy	100,00
Comité de Jumelage	100,00
Foyer Rural	650,00
<b>Sous-total =</b>	<b>850,00 €</b>
<b>Associations caritatives ou organismes de formations :</b>	
CFA BTP Auxerre	95,00
CRAZYDANC'ES	100,00
MFR du Jovinien	68,00
Les Restos du Cœur	135,00
Maxime +	80,00
PEP 89	100,00
<b>Sous-total =</b>	<b>578,00 €</b>
<b>Total =</b>	<b>1 428,00 €</b>

- Vote** : après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité,
- **valident** les propositions de la commission des finances ;
  - **décide** d'accorder **1 428,00 €** à l'ensemble des associations et autres organismes de droit privé ;
  - **dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020 à l'article 6574 « *Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé* »
  - **charge** le Maire de faire mandater ces sommes aux associations et organismes demandeurs.

#### **5 - Acquisition d'un défibrillateur**

Le Maire informe l'assemblée que, considérant l'obligation d'installation progressive de défibrillateurs dans les salles communales (ERP de différentes catégories), il est nécessaire d'entamer une étude, d'une part des obligations légales et d'autre part de prix.

L'adjoint aux travaux, M. CASTELLANI, se charge de ce dossier.

#### **6 - Recrutement d'un agent pour les espaces verts**

Le Maire informe que, considérant l'offre de poste diffusé cet été, pour recruter un agent technique en charge notamment des espaces verts et du fleurissement, l'adjoint technique qui travaillait en contrat depuis l'été 2009 a été conforté dans son poste et stagiairisé.

#### **7 - Recrutement d'un agent pour la cantine-garderie**

Le Maire informe les élus que l'ATSEM, en charge des enfants de l'école maternelle aux côtés des enseignants étant en arrêt maladie, il a été nécessaire d'employer deux personnes, qui couvrent la totalité du poste de l'agent titulaire.

## 8 - Recrutement d'un service civique

**Délibération n°2020-09-051** : portant sur le recrutement d'un « Service civique »

Le Maire souhaite promouvoir dans la commune un accompagnement de nos jeunes et moins jeunes par le recrutement d'une personne sur une mission de Service civique.

Il s'agit d'insuffler une dynamique du mieux vivre ensemble pour nos aînés et d'engager une éducation à la citoyenneté pour nos plus jeunes.

**Vote** : après délibération, le **Conseil municipal**, à l'unanimité,

- **accepte** le principe de recrutement d'un « Service civique »,
- **décide** de mandater le Maire et Madame DIAKITÉ pour concevoir un projet d'accueil d'un jeune entre 16 et 25 ans et engager une recherche de candidats sur cette mission,
- **charge** le Maire d'inscrire la commune pour l'obtention d'un agrément,
- **dit** que les dépenses liées à ce recrutement figurent au budget,
- **autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

## 9 - Nouveau contrat site internet

**Délibération n°2020-09-052** : portant sur le choix d'un nouveau prestataire pour le site Internet communal

Le Maire informe l'assemblée que le contrat avec le prestataire actuel du site internet de la commune a été dénoncé : en effet, ses services n'étaient plus assurés et son entreprise en liquidation judiciaire.

Sur proposition de la commission Communication, Madame DIAKITÉ, en charge du dossier, présente le devis de la société PROXILOG, le seul à être conforme aux attentes de la commune sur les deux réceptionnés (Celui de NEOPSE n'a pas été retenu).

La société PROXILOG propose l'installation d'un site avec un accompagnement dans sa mise en œuvre, plus opérationnel et plus fonctionnel :

- Le montant de la **refonte du site** s'élève à 3 150,00 € HT, soit 3 780,00 € TTC ;
- Le montant de la **redevance annuelle de suivi et de maintenance** est de 299,00 € HT, soit 358,80 € TTC.

**Vote** : après délibération, le **Conseil municipal**, à l'unanimité,

- **accepte** le devis de l'entreprise PROXILOG pour un montant de 3 780,00 € TTC pour l'installation du site internet communal et de 358,80 € TTC de redevance annuelle pour le suivi et la maintenance de ce dernier ;
- **dit** que les dépenses liées à cet investissement figurent au budget primitif 2020 de la commune ;
- **autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### III - VIE DE LA COMMUNE

#### 1 - Commission d'appel d'offre

##### **Délibération n°2020-09-053 : portant sur la modification de la commission municipale d'appel d'offre**

Suite à l'élection du nouveau Conseil municipal, les membres ont procédé à la création des commissions municipales. Or, pour la commission d'appel d'offre, le Maire s'est proposé comme suppléant alors qu'il en est obligatoirement légalement Président.

Le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à une nouvelle élection.

**Vu** les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

**Considérant** qu'il convient d'élire les membres titulaires comme les membres suppléants de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

**Considérant** qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

##### **Sont élus au poste de titulaires :**

M. CASTELLANI François  
Mme PEREIRA Maria  
M. PRULIERE Matthieu

##### **Sont élus au poste de suppléants :**

M. BOULANGER Philippe  
M. BALIVET Nicolas  
M. DESSE Jean-Claude

#### 2 - Désignation d'un délégué élu pour le CNAS (délibération)

##### **Délibération n°2020-09-054 : portant sur la désignation du délégué « Élu » au CNAS (Comité National d'Action Social)**

Le CNAS est une association qui propose une offre unique et complète de prestations d'actions sociales destinées à accompagner les personnels territoriaux dans leur quotidien.

Le Conseil municipal doit désigner un délégué parmi les élus.

Le Maire propose Madame VILLATTE Patricia, en tant que déléguée CNAS des Élus.

**Vote** : après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité :

- **décide** d'accepter la nomination de Mme VILLATTE Patricia en tant que déléguée du CNAS pour les Élus ;

- **charge** le Maire de valider cette nomination auprès des instances du CNAS.

### 3 - Convention mise à disposition de matériel et de personnel

**Délibération n°2020-09-055** : portant sur la convention de mise à disposition de personnel et de matériel entre les communes d'Augy et de Saint-bris-le-Vineux

Le Maire explique à l'assemblée que la Commune de Saint-Bris-le-Vineux et celle d'Augy mettent ponctuellement à disposition l'une de l'autre un (des) agent(s) titulaire(s) des services techniques ainsi que du matériel pour la réalisation de diverses tâches dont la commune possède les compétences et le matériel.

Une convention de mise à disposition doit être conclue entre les deux communes pour une durée d'un an, reconductible tacitement.

**Vote** : après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité,

- **accepte** le principe de la mise à disposition de personnel et de matériel entre les communes de Saint-Bris-le-Vineux et celle d'Augy ;

- **charge** le Maire de signer la convention de mise à disposition et tout autre document afférent à ce dossier.

### 4 - Vente Domanys

**Délibération n°2020-09-056** : portant sur l'opposition à la vente du logement Domanys n°23

Domanys sollicite systématiquement le Conseil municipal pour avis quant au prix de vente et le Conseil municipal doit délibérer conformément à l'article L.443.7 du Code de la Construction et de l'Habitation.

**Considérant** le nombre de logements locatifs destinés aux familles modestes qui ne cesse de diminuer sur la commune,

Vote : après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité

- **s'oppose** à la vente du logement n°23, sis 4 allée des Fauvettes, situé sur la parcelle AC 492 ;

- **autorise** le Maire à signifier par courrier cette décision à l'opérateur.

## IV - VIE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'AUXERROIS

### 1 - Désignation des délégués aux commissions

**Délibération n°2020-09-057** : portant sur la désignation des représentants dans les commissions communautaires

Le Maire expose qu'il convient de désigner des élus titulaires et suppléants pour siéger et participer activement aux 5 commissions communautaires créées par les instances de la Communauté d'agglomération de l'auxerrois. Les propositions sont les suivantes :

COMMISSION	TITULAIRE	SUPLÉANT
<b>Environnement</b> : eau, assainissement, déchets, tri, énergie, ...	Matthieu PRULIÈRE	Philippe BOULANGER
<b>Économie</b> : développement économique, tourisme, formation, TIC, zones d'activités, ...	François CASTELLANI	Lydie CABUS
<b>Finances</b> : budget, CLECT, mutualisation, communication, ...	Maria PEREIRA	Antonia SANCHEZ
<b>Mobilités</b> : transport, déplacements, voies douces, ...	Catherine BILLIAT	Virginie GROSBOIS
<b>Infrastructures</b> : logement, urbanisme, aménagements	Patricia VILLATTE	Maria PEREIRA

Le Maire précise qu'en cas d'indisponibilité des titulaires, les suppléants pourront être, le cas échéant, désignés au fur et à mesure des éventuels remplacements.

**Vote** : après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité

- **accepte** de valider la liste des conseillers municipaux ci-dessus présentée ;

- **charge** le Maire de les communiquer à la Communauté d'agglomération de l'auxerrois.

## 2 - Comptes rendus des réunions des différents conseils

Le Maire rapporte les éléments de quelques réunions communautaires auxquelles il a participé.

Il informe les élus que chacun est destinataire des ordres du jour et comptes-rendus.

## V - COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

### 1 - Référents associations

Le maire explique que, conformément à l'engagement de leur campagne, un élu sera désigné comme référent à chaque association. Il pourra ainsi répondre aux éventuelles difficultés de l'association. Il sera chargé d'être présent aux assemblées générales. Il aura comme mission de réaliser avec le président les états des lieux pour les réservations des salles. Les coordonnées des élus ainsi désignés seront communiquées à chaque président.

### 2 - Entretien voie ferrée par la SNCF

Le maire informe les élus de la réponse de la SNCF concernant l'entretien le long de la voie ferrée qui leur incombe sans réelle certitude de l'exécution des travaux dans les prochains jours.

### 3 - Arrêt du train à Augy

Le Maire informe les élus qu'il a écrit à la Présidente de Région pour demander à nouveau deux arrêts quotidiens du train à Augy.

#### **4 - Déviation Auxerre - Sud**

Le maire informe qu'il a écrit au Maire d'Auxerre et au Président du Conseil départemental pour être associé aux travaux conduits par les élus concernant la déviation Sud d'Auxerre tout en continuant de soutenir le projet.

#### **5 - Données INSEE**

Le Maire informe les élus des nouvelles données Insee qui porteraient le nombre d'habitants du village à moins de 1000.

#### **6 - Plan communal de sauvegarde**

Le maire informe que les élus seront sollicités pour mettre à jour le plan communal de sauvegarde, François CASTELLANI formera un groupe de travail pour ce faire.

#### **7 - Véloroute**

Le maire informe l'assemblée qu'un groupe de travail constitué rencontrera mercredi 23 septembre les représentants du Conseil départemental pour envisager la sécurisation et le stationnement Grande Rue et rue des Prairies qui sont traversées par la véloroute.

#### **8 - Stationnement et sécurisation rue Paul Visse**

Sur proposition du Maire, les riverains ont été conviés, le samedi 12 septembre, rue Paul Visse à une réunion avec les élus concernant le stationnement et la sécurisation dans cette rue. Des places de stationnement ont été mises en œuvre pour éviter le stationnement sur es trottoirs et ralentir la vitesse.

#### **9 - Village I**

Une réunion a eu lieu avec les riverains pour la concertation avant de travailler définitivement le projet de réhabilitation de quartier.

#### **10 - Bacs ordures ménagères et tri**

Le Maire informe l'assemblée qu'un courrier, conjointement signé par la commune et le service « Collecte et valorisation des déchets » de la communauté de l'Auxerrois sera distribué aux administrés pour rappeler à ces derniers qu'il est interdit de laisser les bacs roulants sur la voie publique toute la semaine. Les jours et heures de collectes y sont rappelés.

#### **11 - Achat d'un standard**

Le standard de la mairie étant défectueux depuis plusieurs mois, un nouvel appareil a été mis en place.

#### **12 - Photocopieur de la mairie**

Le photocopieur de la mairie montre des signes fréquents de faiblesses. Son renouvellement est à l'étude.

#### **13 - Acquisition d'un ordinateur**

Le Maire informe l'assemblée qu'un ordinateur portable est en cours d'acquisition pour faciliter le travail des élus en mairie.

#### **14 - Journée citoyenne du 10 octobre**

Le Maire rappelle le rendez-vous pris avec la population pour l'organisation de la journée citoyenne durant laquelle le ramassage des détritres et l'entretien de la petite route d'Auxerre sont au programme.

Il rappelle qu'il faut s'inscrire en mairie.

## **15 - CCAS**

Une réunion du CCAS de la commune aura lieu le mercredi 30 septembre à 14h30 : un bilan de son action y sera dressé.

## **16 - Poteaux fibre**

Les poteaux en matière composite aspect bois nous ont finalement **été imposés.**

## **17 - Visite d'Orange**

Un rendez-vous avec Orange est prévu pour faire un point sur l'installation de la fibre.

## **18 - Formation des élus**

Les nouveaux élus peuvent désormais, dès le début de leur mandat mobiliser leurs droits à la formation au titre du DIF (décret n°2020-942 du 29 juillet 2020). Les journées d'Actualités du CNFPT (Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale) sont également ouvertes gratuitement aux élus.

## **19 - Participation de la fondation Brigitte Bardot**

La Fondation Brigitte Bardot renouvelle sa participation à la stérilisation et l'identification de 10 chats « libres » (5 mâles et 5 femelles errants) présents sur la commune. L'information a été transmise au collectif de bénévoles d'Augy qui fait le lien entre la commune et la fondation B. Bardot et prend en charge ces chats.

## **20 - Projet URBASOLAR**

Une réunion est programmée à la Préfecture le 2 octobre 2020 concernant le projet d'implantation de panneaux solaires sur le territoire de la commune. M. PRULIÈRE y assistera.

## **21 - Communication de la commission communale des impôts directs**

Le Maire informe l'assemblée que le Directeur Départemental des Finances Publiques désigne les personnes suivantes en tant que commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs :

<b>COMMISSAIRES TITULAIRES</b>	<b>COMMISSAIRES SUPPLÉANTS</b>
Didier BALIVET	Catherine BILLIAT
Philippe RICHARD	Yann MINOT
Jean-Claude DESSE	Maria PEREIRA
François CASTELLANI	Patricia VILLATTE
Lydie CABUS	Philippe BOULANGER
Matthieu PRULIÈRE	Marie-Claude HOMASSEL

## **22 - Opération du SDEY en faveur des travaux d'isolation**

Le Maire relaie l'information du SDEY qui engage une opération groupée de travaux d'isolation de combles perdus des bâtiments publics. François CASTELLANI fera une proposition.

## **23 - Point sur la rentrée des classes et le fonctionnement de la cantine et des garderies**

L'adjointe aux affaires scolaires et périscolaires, Virginie GROSBOIS, énonce les points suivants :

- la rentrée scolaire s'est faite normalement relativement aux conditions liées à la Covid-19 ;
- le nombre d'élèves fréquentant la cantine est important : il y a un fort pourcentage d'enfants de maternelle ;
- de même, le nombre d'enfants en garderie est souvent très élevé.

#### **24 - Rapport de la commission des espaces verts**

Jean-Claude DESSE, en charge des espaces verts fait un point sur les travaux en cours et les projets d'aménagement.

#### **25 - Participation de l'État à l'achat des masques**

L'État a versé à la commune une aide pour l'achat des masques chirurgicaux de 1 180,00 €.

#### **26 - Activité Yoga**

Le Maire informe l'assemblée que l'activité Yoga, pratiquée à Augy, n'est pas régie par un statut d'association.

Il y a lieu de régulariser la situation. Lydie CABUS sera associée pour traiter ce problème.

### **VI - QUESTIONS DES CONSEILLERS**

- **François CASTELLANI** signale des problèmes de comportements des jeunes à l'arrêt de bus sur la RD 606. Un rappel des règles de sécurité devrait être fait.

- **Nicolas BRIOLLAND** fait part de quelques problèmes consécutifs aux travaux de réfection des réseaux d'eau.

Les services de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois ont été constatés. Un suivi est mis en place.

- **Jean-Claude DESSE** demande où en sont les travaux d'extension de la salle polyvalente : ils semblent arrêtés.

Le Maire répond qu'il a envoyé un courriel à l'architecte pour faire un point précis sur l'avancement du chantier et établir un échéancier actualisé. Il regrette le manque de coordination où les artisans sont sans consigne.

**L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 22 heures 55.**

<b>Délibérations du mercredi 17 septembre 2020</b>	Numéro
Choix de l'entreprise pour des travaux de mise aux normes électriques dans l'Église	2020-09-043
Choix des entreprises pour l'installation électrique, la fourniture et la pose des volets roulants aux écoles	2020-09-044
Convention d'adhésion au CEP	2020-09-045
Convention financière 20S2063EP avec le SDEY pour rénovation du parc en éclairage public avec télégestion	2020-09-046
Décision modificative n°2 relative au ré-équilibre des opérations d'ordre	2020-09-047
Octroi de la prime exceptionnelle pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence à un agent communal	2020-09-048
Maintien du taux actuel des loyers commerciaux	2020-09-049
Octroi de subventions aux associations augycoises et autres associations ou organismes extérieurs	2020-09-050
Recrutement d'un « Service civique »	2020-09-051
Choix d'un nouveau prestataire pour le site Internet communal	2020-09-052
modification de la commission municipale d'appel d'offre	2020-09-053
Désignation du délégué « Élu » au CNAS (Comité National d'Action Social)	2020-09-054
Convention de mise à disposition de personnel et de matériel entre les communes d'Augy et de Saint-bris-le-Vineux	2020-09-055
Opposition à la vente du logement Domany n°23	2020-09-057
Désignation des représentants dans les commissions communautaires	2020-09-043

<b>BRIOLLAND Nicolas</b>	<b>GROSBOIS Virginie</b>
<b>BALIVET Didier</b>	<b>MINOT Yann</b>
<b>BILLIAT Catherine</b>	<b>PEREIRA Maria</b>
<b>BOULANGER Philippe</b>	<b>PRULIERE Matthieu</b>
<b>CABUS Lydie</b>	<b>RICHARD Philippe</b>
<b>CASTELLANI François</b>	<b>SANCHEZ Antonia</b>
<b>DESSE Jean-Claude</b>	<b>VILLATTE Patricia</b>
<b>DIAKITE Christel</b>	